

Procès verbal

Le jeudi 12 mars 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de CLÉMENT ROUET.

Secrétaire de la séance : MARIE-ANGE SOUQUIERES

Présents : CLÉMENT ROUET, CHRISTELLE GARRIGOUX, MARIE-ANGE SOUQUIERES, SYLVIE DELTRUC, MONIQUE CANTAREL, ROLAND MAFFRE, GUILLAUME BOUROUMEAU

Représentés :

Absents et excusés : Hervé DELPUECH

Ordre du jour :

- Adoption du compte- rendu de la séance du 24 février 2026

- Finances :

Budget principal : Vote du compte financier unique 2025 - Affectation du résultat 2025

Budget eau et assainissement : Vote du compte financier unique 2025 - Affectation du résultat 2025

- Actualisation demande FCS

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Commerce multiservices : loyer (N° DE_024B_2026)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de fixer le loyer du local commercial situé 5 rue des Commerces.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de louer le local commercial à la société CONDAT SERVICES (Siren 899 600 167), représentée par Mme Sandrine TILLY pour un loyer mensuel de 500.00 €

- décide d'appliquer une provision mensuelle pour charges d'un montant de 100.00 € pour le chauffage collectif bois avec régularisation annuelle au 31 mai de chaque année.

- décide de mandater l'office notarial Selarl Jean-Marie HENRI et Anaïs MANHES-BLONDEAU pour rédiger l'acte notarié.

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial ou l'affermage, ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LADINHAC 2025 (N° DE_023_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	109 739,09
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	102 319,57
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	102 319,57
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	102 319,57
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	102 319,57
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Acquisition sécateur à batterie (N° DE_028_2026)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'acquérir un sécateur à batterie pour le service technique.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de Mondor Motoculture pour 215.83 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat du sécateur à batterie pour 215.83 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Délibération : adoptée

Logement communal 1bis Chemin des écoliers (N° DE_025_2026)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Charlotte REGIMBEAU souhaite libérer le logement situé 1Bis Chemin des écoliers et qu'une demande de location a été faite par Monsieur Didier DELAGE et Madame Lydie MAURICE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de louer ce logement à Monsieur Didier DELAGE et Madame Lydie MAURICE au 1er juin 2026 pour un loyer mensuel de 533.00 €.
- décide d'appliquer une provision mensuelle pour charges d'un montant de 100.00 € pour le chauffage collectif bois avec régularisation annuelle au 31 mai de chaque année.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération : adoptée

Logement communal 5 Rue Jean Loubière (N° DE_026_2026)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Pauline MOLES souhaite libérer le logement situé 5 rue Jean Loubière et qu'une demande de location a été faite par Madame Sandrine TILLY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de louer ce logement à Madame Sandrine TILLY au 2026 pour un loyer mensuel de 377.40 € avec un paiement du loyer à compter du 1er mai 2026
- décide la gratuité des loyers pendant la rénovation du logement
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération : adoptée

Vente mobilier (N° DE_027B_2026)

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que suite au projet de réaménagement de la salle du conseil municipal, la Sas Garrigoux a fait part de son souhait de reprendre l'armoire à rideaux. Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le prix de vente de l'armoire à rideaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe le prix de l'armoire à 200.00 € TTC et accepte la proposition de la Sas Garrigoux.

Christelle Garrigoux n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle car elle est concernée par cette délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - EAU ET ASSAINISSEMENT DE LADINHAC 2025 (N° DE_020_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	2 529,66
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	2 529,66
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	2 529,66
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	2 529,66
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - LADINHAC 2025 (N° DE_022B_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de

contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	275 828,29	0,00	275 828,29	0,00
Opérations exercice	431 280,94	533 600,51	360 873,29	642 805,59	792 154,23	1 176 406,10
Total	431 280,94	533 600,51	636 701,58	642 805,59	1 067 982,52	1 176 406,10
Résultat de clôture		102 319,57		6 104,01		108 423,58
Restes à réaliser	0,00	0,00	62 338,00	73 000,00	62 338,00	73 000,00
Total cumulé	0,00	102 319,57	62 338,00	79 104,01	62 338,00	181 423,58
Résultat définitif		102 319,57		16 766,01		119 085,58

Clément ROUET se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Sylvie DELTRUC vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Sylvie DELTRUC pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - EAU ET ASSAINISSEMENT DE LADINHAC 2025 (N° DE_021B_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	87 665,15	0,00	87 665,15	0,00
Opérations exercice	95 774,42	98 304,08	77 523,99	47 101,95	173 298,41	145 406,03
Total	95 774,42	98 304,08	165 189,14	47 101,95	260 963,56	145 406,03
Résultat de clôture		2 529,66	118 087,19		115 557,53	
Restes à réaliser	0,00	0,00	43 523,00	19 000,00	43 523,00	19 000,00
Total cumulé	0,00	2 529,66	161 610,19	19 000,00	159 080,53	19 000,00
Résultat définitif		2 529,66	142 610,19		140 080,53	

Clément ROUET se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Sylvie DELTRUC vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Sylvie DELTRUC pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

CLÉMENT ROUET
Président de séance



MARIE-ANGE SOUQUIERES
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, written in a cursive style, is positioned above a horizontal line. The signature appears to be "Marie-Ange Souquieres".